

1 - Fiche d'inscription

Liste des documents à envoyer :

- La fiche d'inscription et la fiche stand **complétées** ;
- Le règlement intérieur **signé** ;
- Le chèque, sauf en cas de règlement par virement bancaire (une facture vous sera envoyée par mail) ;
- La fiche animation (si vous proposez une animation).

Merci de nous faire parvenir votre dossier
au plus tard le **31 mai 2019** (nombre de places limité).

Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte.

Nom de l'association et adresse

Assurance RC de l'association (obligatoire)

Compagnie d'assurance _____

Police n° _____

• Le stand

Participation financière

- 150 € pour les associations ayant des salariés
- 60 € pour les associations ne fonctionnant qu'avec des bénévoles

Pour information, le coût réel d'un stand est de 750€.

Mode de paiement

- Chèque à l'ordre de la maison des associations
- Virement bancaire

IBAN : FR76 1027 8010 8800 0200 8440 137 / BIC : CMCIFR2A

Partage du stand avec une autre association

Partagez-vous votre stand avec une autre association ?

Si oui, précisez laquelle : _____

- La facture et l'enseigne du stand seront établies au nom de l'association qui remplit le dossier.

- Seul le nom de l'association qui remplit le dossier apparaîtra sur les supports de communication (programme DNA, site internet).

- Le règlement se fera en paiement unique (un seul paiement pour les 2 associations).

• Les villages thématiques

Les associations inscrites à « La Rentrée des Associations » seront réparties en villages thématiques.

Merci d'indiquer par ordre de préférence (1, 2, 3) à quel village vous souhaitez être affecté :

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Accès aux droits et solidarité | <input type="checkbox"/> Education - Formation |
| <input type="checkbox"/> Arts et cultures du monde | <input type="checkbox"/> Solidarité internationale et Humanitaire |
| <input type="checkbox"/> Cadre de vie | <input type="checkbox"/> Sport, Santé et Loisirs |



**Maison
Des Associations
de Strasbourg**

1^{er} PLACE DES ORPHELINS • 67000 STRASBOURG • MDAS.org



Tél : 03 88 25 19 39
Fax : 03 88 37 97 25



www.mdas.org



Page Facebook

2 - Fiche stand

A nous retourner complétée, pour nous permettre de satisfaire au mieux votre demande.

• Les coordonnées de l'association

Nom de l'association

E-mail _____

Portable _____

Nom de la personne en charge de
« La Rentrée des Associations »

E-mail _____

Portable _____

• L'enseigne

Votre stand sera doté d'une enseigne, dont l'impression est prise en charge par la MDAS ou facturée (selon les cas).

ATTENTION : Toute enseigne non rendue à l'issue de la manifestation sera facturée 20€.

Vous avez participé à « La Rentrée des Associations » entre 2015 et 2018 :

L'ancienne enseigne sera réutilisée. Toute demande de nouvelle enseigne sera facturée 20€.

C'est votre première participation à « La Rentrée des Associations » :

La MDAS prend en charge l'impression de votre enseigne.

Vous n'avez pas participé à « La Rentrée des Associations » depuis 2015 ou vous partagez votre stand avec une association différente :

La MDAS prend en charge l'impression de votre enseigne.

Je commande une enseigne et j'indique l'intitulé retenu (nom de l'association - 18 caractères maximum, espaces compris)

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

• L'aménagement du stand

• **Electricité sur le stand** (prises partagées par plusieurs associations ; rallonge non fournie) : oui non

Si oui, pour quel usage : _____
(Attention : 1 kWh pour 2 stands)

• **Stand** : Si vous souhaitez être à côté d'une association particulière (avec son accord), merci de préciser laquelle :

• **Cloison** : Si vous souhaitez supprimer la cloison entre votre stand et celui de l'association voisine, merci de le préciser :

oui (avec l'accord de l'association voisine) non

3 - Règlement intérieur 2019

Tout dossier renvoyé sans exemplaire du règlement dûment signé sera considéré incomplet.

« La Rentrée des Associations » est une manifestation qui a pour objectifs de :

- Faire connaître les associations au grand public, grâce aux stands et aux animations proposées pendant le week-end ;
- Favoriser les dynamiques inter-associatives à travers la construction du programme d'animations et l'animation des villages.

Les associations participantes doivent :

- respecter les principes de laïcité et de respect de la personne humaine ;
- être en règle au regard du droit des associations et viser l'intérêt général ;
- ne pas avoir de lien juridique avec une structure fiscalisée.

Les organisateurs affirment le rôle citoyen des associations : par leur participation à la manifestation, les associations marquent leur attachement à ce rôle.

1 - Modalités d'inscription

L'association candidate ne sera inscrite qu'après validation de son dossier par le comité de pilotage.

Les droits d'inscription peuvent être recalculés si l'association candidate est adossée à une structure fiscalisée.

Le comité de pilotage se réserve le droit de placer l'association dans un autre village que celui demandé dans le dossier d'inscription.

2 - Refus d'inscription

Le comité de pilotage peut se réserver le droit de refuser une inscription.

3 - Origine géographique des associations

Les associations ayant une activité à Strasbourg sont prioritaires pour participer à « La Rentrée des Associations ».

4 - Priorité aux nouvelles inscriptions

Une priorité d'inscription sera donnée aux associations qui n'ont pas participé à la dernière édition de la manifestation.

5 - Désistement

En cas de désistement après le 1^{er} juillet 2019, il ne sera pas procédé au remboursement des frais d'inscription.

6 - Vente et démarchage commercial

Les adhésions et la vente de produits seront autorisées, à condition qu'elles soient en lien direct avec l'objet de l'association.

La vente de boissons alcoolisées est interdite. La vente de nourriture et d'autres boissons doit être déclarée par écrit auprès de la direction de la MDAS (au minimum un mois avant la manifestation). Elle n'est possible qu'en respectant les termes écrits de l'autorisation.

7 - Règles d'hygiène et de sécurité

La vente ou dégustation de nourriture et de boissons doit respecter la réglementation sanitaire et, le cas échéant, doit faire l'objet d'une demande d'autorisation auprès du Service de Santé publique de l'Eurométropole.

8 - Engagement éco-responsable

Afin de réduire les déchets, les associations s'engagent à :

- **trier leurs déchets** (selon les consignes et dispositifs mis à disposition) ;
- utiliser de la **vaisselle compostable ou réutilisable** (assiettes, verres, gobelets et, si possible, couverts). Ces éléments devront être apportés par l'association (adresses de fournisseurs disponibles sur demande). **La MDAS peut fournir des gobelets réutilisables en échange d'une caution et sur demande** (minimum un mois avant la manifestation, formulaire téléchargeable sur notre site). **Toute utilisation de vaisselle en plastique entraîne l'arrêt de l'activité.**

9 - Accès à l'électricité sur le stand

La puissance est limitée sur le parc. Pour cette raison, il est interdit de brancher des appareils électriques de cuisson (four ou micro-ondes) ou de réfrigération sur le stand. Pour les besoins limités à 500W, un branchement sera délivré sur demande expresse lors de l'inscription. **Il incombe à l'association de prévoir les rallonges nécessaires.**

10 - Respect de la taille du stand

Le stand fait 2,5m sur 1,25m : tout dépassement de l'emprise au sol est interdit.

11 - Sécurité incendie

Il est interdit de fumer ou d'utiliser des appareils à gaz sous les chapiteaux. Les portes de secours doivent rester dégagées en toutes circonstances.

Le signataire déclare avoir pris connaissance des dispositions contenues dans ce règlement et s'engage à les respecter.

A _____, le _____

Le représentant légal de l'association

Signature (Faire précéder du **nom de l'association** et des **nom, prénom et fonction du responsable**) :

Informations pratiques

• *Le déroulement de « La Rentrée des Associations »*

Vendredi 27 septembre 2019

de 14h30 à 18h30

Installation des associations

Samedi 28 septembre 2019

de 9h à 12h
de 12h à 19h

Installation des associations
« La Rentrée des Associations »

Dimanche 29 septembre 2019

à partir de 10h30
de 11h à 18h
de 18h à 19h

Ouverture des chapiteaux
« La Rentrée des Associations »
Démontage

Animation du stand pendant le week-end

Les associations participantes s'engagent à organiser une **présence continue** pendant les horaires d'ouverture de « La Rentrée des Associations », les samedi 28 et dimanche 29 septembre 2019.

Si vous proposez une animation dans le parc ou sur scène, **n'oubliez pas de prévoir des bénévoles sur votre stand pendant l'animation !**

• *Les caractéristiques du stand*

Le stand mis à votre disposition comprend :

- une surface de 3,13 m² (2,5 m de façade x 1,25 m de profondeur) ;
- une cloison de 1 m au fond et sur 1 ou 2 côtés (selon l'emplacement) ;
- un branchement électrique partagé (uniquement sur demande, à préciser dans la « Fiche stand » du dossier) ;
- du mobilier (1 table de 1,82 m x 0,76 m et 2 chaises).

Si vous souhaitez ajouter une 2^{ème} table à votre stand :

- elle devra être apportée par vos soins ;
- ses dimensions devront être inférieures à celles de la table fournie par la MDAS ;
- elle ne devra pas dépasser 80 cm de long.

Il est interdit de clouer, visser, punaiser ou scotcher.

Prévoyez du fil de pêche, de la patafix, des chaînettes ou des crochets pour fixer vos éléments de communication.

**ATTENTION : aucun branchement téléphonique n'est possible.
Pour accéder à internet, prévoir une clé 3G ou 4G !**